



Association pour la
Promotion des
Ports de
Granville

Rapport d'activité pour la période d'octobre 2021 à octobre 2022

En guise de préambule, je veux rendre hommage à Christian Brossard, très récemment décédé. Ingénieur des Ponts et Chaussées, il est à l'origine de la construction du port de Hérel. Jusqu'à ces dernières années, il est resté très actif dans l'APPG pour dénoncer le projet du Département, en particulier lors du débat public de 2006.

Au nom de l'APPG, je présente toutes nos condoléances à sa famille.

Le conseil d'administration, qui comporte seize membres, s'est réuni onze fois sur cette période, c'est-à-dire tous les mois excepté le mois de février 2022.

Alors que le conseil départemental s'est montré en 2022, comme en 2021, plus que discret sur le contenu de son **projet portuaire**, nous avons pu grâce à cette mobilisation continue engager un certain nombre d'actions dont voici le détail.

Sept **Courrier des ports** ont été réalisés et diffusés largement. Vous les trouvez sur le site de l'association.

J'appelle votre attention sur le numéro 73 de mars 2022 qui énonce nos « Vingt propositions pour l'avenir des ports de Granville ». Ces vingt propositions marquent l'aboutissement d'une démarche engagée depuis maintenant plusieurs années d'affranchir notre association du projet du département.

Avec notre *Manifeste*, publié en 2021, et ces vingt propositions nous sommes maintenant en mesure de présenter de manière claire quelle est notre ambition pour l'avenir des ports de Granville et, en conséquence, évaluer le projet que le Département va certainement « sortir » bientôt.

Nous avons présenté ces documents en installant un **stand APPG** le 4 septembre au Forum des associations, du 25 au 27 août près des Voiles de travail et les 1^{er} et 2 octobre à l'occasion de Toute la mer sur un plateau. Il faut signaler que pour ces deux dernières manifestations, la Ville de Granville nous a autorisés à nous poser place Albert-Godal, la SPL des ports de la Manche nous ayant refusé toute installation sur le domaine portuaire.

Étrange manière de concevoir le débat sur les ports de Granville !

Nous sommes déterminés à poursuivre cette action, sur les marchés et partout où nous le jugerons utile. J'en profite pour appeler chaque adhérent et adhérente à venir « tenir » ce stand. C'est un exercice très revigorant de mesurer combien les Granvillais partagent notre ambition et c'est une bonne occasion de renforcer les liens entre les adhérents de l'APPG.

Nous considérons que l'absence de projet pour les ports, situation qui hélas perdure depuis trente ans, est dangereuse. Les ports ne correspondront aux attentes de tous les Granvillais que s'ils sont en permanence adaptés aux changements économiques, sociaux et environnementaux. Nous ne voulons plus simplement réagir aux propositions du Département, nous voulons être nous-mêmes force de proposition.

Pour en venir aux activités concrètes :

Le **cabotage** est depuis l'origine au centre de nos préoccupations, 2022 ne fait pas exception à la règle : le 23 avril, tous les présidents – Jacques Méninger, Erik Devos, Louis Tanguy, André Juin et moi-même – ont adressé une lettre ouverte, un coup de gueule serait plus exact, demandant solennellement à Jean Morin, président du Conseil départemental, de cesser de déconstruire les capacités de Granville à accueillir le cabotage. Le 16 juin, Jean Morin nous répondait : « La SPL des ports de la Manche est en attente de toutes les opportunités de développement. » Je m'interroge sur le sens à donner à ces « opportunités de développement » dès lors que nous avons appris par *Ouest-France* du 22 septembre que la SPL avait vendu les deux engins servant à la manutention de graviers au port de Saint-Malo. Le combat pour le retour significatif du cabotage à Granville est loin d'être achevé !

En concertation avec d'autres associations, nous sommes intervenus dans l'élaboration du **plan local d'urbanisme intercommunal** de Granville Terre et Mer. Ces interventions se sont manifestées par deux avis écrits. Le premier est un avis de l'APPG et dénonce l'orientation prise en faveur d'un tourisme hégémonique et une absence de compréhension des enjeux portuaires à l'échelle de tout le territoire granvillais. Ces mêmes critiques, augmentées d'une demande forte d'une meilleure concertation, ont été formulées dans un avis inter-associatif du 29 avril 2022

Comme vous nous en aviez donné mandat lors de l'AG 2021, nous avons saisi le tribunal administratif le 14 septembre dernier pour obtenir, enfin, du préfet de la Manche qu'il nous communique l'exacte répartition des **compétences de l'État et du Département** sur le domaine portuaire. Cela fait maintenant plus de deux ans que nous cherchons à connaître cette importante information. Nous finirons par y parvenir. André Juin est en charge de ce dossier.

Christian Duffy creuse la question des **sédiments** de dragage évacués du Hérel, du bassin à flot et de l'avant-port. C'est une question importante car elle concerne très directement l'environnement (qualité des eaux et qualité des fonds marins). Dans ce dossier aussi, il n'est pas possible d'obtenir les résultats des analyses qui devraient pourtant, selon un arrêté préfectoral, être publics et accessibles sur le site de la préfecture. Nous avons été jusqu'à saisir la Première ministre sur ce sujet très préoccupant. Mais pour l'instant, là aussi, les autorités restent silencieuses.

A priori, il ne sera plus possible, à partir de 2026, de rejeter les sédiments de dragage en mer. Il faut donc dès aujourd'hui poser la question de la manière dont ces sédiments seront pris en charge par voie terrestre.

Gilles Chauveau s'occupe du dossier des infrastructures portuaires, en particulier les deux **digues** du bassin de Hérel et la **forme de radoub**. Il aura fallu trois rapports d'expertise que nous avons nous-mêmes diligentés et communiqués au président du Conseil départemental et, peut-être surtout, la Une de *La Manche libre*, pour qu'il réagisse et nous dise qu'il engage une étude pour déterminer ce qu'il convient de faire pour sécuriser ces deux digues. Aujourd'hui, nous attendons toujours la publication de l'appel d'offres pour cette étude.

Louis Tanguy a lancé l'alerte sur le mauvais état de **la criée**, ce qui a été signalé au Département. Nous avons apprécié de constater que des travaux de restauration ont été entrepris à la suite de notre courrier. C'est un premier pas.

Pour ce qui concerne **Chausey**, plusieurs d'entre nous se sont mobilisés (Françoise Bariaud, Isabelle Ange, Jean-François Seguin, Louis Tanguy). Si nous n'avons pas réussi à savoir quelles suites ont été données au comité de pilotage que GTM a confié à Gérard Dieudonné, nous avons pu, grâce à Manche Nature, participer aux réflexions menées dans le cadre de Natura 2000. Comme vous l'avez lu dans le *Courrier des ports* n° 77, nous estimons qu'un quota de 400 passagers débarqués par jour devrait être instauré pour préserver Chausey d'une surfréquentation avérée (un de nos adhérents a compté que 3 000 passagers des vedettes ont débarqué le 17 juillet).

Jean-Paul Labrosse a proposé, au nom de l'APPG, de ranimer le **rond-point de la Haute-Lande** en le pavoisant des couleurs des acteurs du port. Le fanion de l'APPG a claqué au vent tout l'été. Tout juste pouvons-nous regretter que certains acteurs des ports sollicités n'aient pas répondu à cette invitation.

Puisque notre ambition pour les ports de Granville implique de rejeter le tout-tourisme, nous avons signé en avril dernier la plateforme **Locations de courte durée partout... logements à l'année nulle part !** Il n'est pas normal que les jeunes qui exercent un emploi lié à l'économie des ports ne puissent pas se loger à proximité. Un port doit être un lieu de vie en même temps qu'un lieu de travail.

Dans le droit fil de notre Manifeste, plusieurs membres du CA participent à l'élaboration d'un **parcours « historique et maritime »**, opération de la ville de Granville qui vise à valoriser les éléments remarquables du patrimoine granvillais. Notre préoccupation est de veiller à ce que tous les éléments patrimoniaux liés aux ports soient bien pris en compte y compris ceux qui ont ou pourront avoir une utilité économique, la forme de radoub par exemple

Tel est ce rapport d'activité que je soumetts à la discussion avant que vous l'approuviez après l'avoir amendé, le cas échéant.